Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe

Réf: 425f08
Tel: +33 (0)3 88 41 25 60
Fax:+33 (0)3 88 41 39 11
pressunit@coe.int
internet: www.coe.int/press

COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

47 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"L'ex-République yougoslave de Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

La loi arménienne relative à la tenue de réunions à l'ordre du jour de la 75e session de la Commission de Venise

Strasbourg, 11.06.2007 – La Commission européenne pour la démocratie par le droit du Conseil de l'Europe (« Commission de Venise ») se réunira les 13 et 14 juin prochains à Venise (*Scuola Grande di San Giovanni Evangelista*).

La Commission adoptera le projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur les amendements du 17 mars 2008 à la loi de la République d'Arménie relative à la tenue de réunions.

Un autre point à l'ordre de jour concerne le rapport sur le double vote des personnes appartenant à des minorités nationales, question qui a été confiée à la Commission de Venise par le Haut Commissaire pour les minorités nationales de l'OSCE.

D'autres points soumis à l'adoption :

- le projet d'avis sur le projet d'amendements à la Constitution de la Republika Srpska ;
- le projet d'avis sur le projet de Constitution de l'Ukraine préparé par un groupe d'experts présidé par M. Shapoval ;
- le projet d'avis sur le code électoral de l'Azerbaïdjan ;
- le projet d'avis sur la loi sur le service de procureur public au Moldova.

Les « Lignes directrices de l'OSCE sur la liberté de réunion pacifique » préparées par un panel d'experts de l'OSCE/BIDDH en consultation avec la Commission de Venise, seront aussi entérinées.

La Commission aura un échange de vues avec M. Christian Strohal, Directeur du Bureau des Institutions Démocratiques et des Droits de l'Homme de l'OSCE et avec M. Knut Vollebaek, Haut Commissaire pour les minorités nationales de l'OSCE.

Par ailleurs, M. Jan Kubis, Ministre des affaires étrangères de la République slovaque, informera la Commission des résultats de la Présidence slovaque du Comité des Ministres (novembre 2007 – mai 2008).

****

Israël et la Tunisie sont devenus récemment membres de la Commission de Venise, alors que l'Autorité nationale palestinienne a maintenant un statut de coopération spécial.

****

Tous les textes adoptés sont publics et seront disponibles sur le site web de la Commission : www.venice.coe.int.

Contacts presse :
Monica Petrovici, Responsable des relations extérieures, Commission de Venise, Conseil de l'Europe, Tel. +33 (0)3 88 41 38 68, monica.petrovici@coe.int
Estelle Steiner, Attachée de presse, Direction de la Communication du Conseil de l'Europe, Tél. +33 (0)3 88 41 33 35, mobile +33 (0)6 08 46 01 57, estelle.steiner@coe.int

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez : Council.of.Europe.Press@coe.int

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 47 Etats membres.